

ASSEMBLEE DE CORSE

7 EME SESSION EXTRA-ORDINAIRE DE 2018

20 ET 21 DÉCEMBRE 2018

**RAPPORT DE MONSIEUR
LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE**

**AFFECTATION DE CREDITS DEDIES A LA RECHERCHE
RELATIFS AU PROJET DE "LA PLANETE REVISITEE -
CORSE" DU MUSEUM NATIONAL D'HISTOIRE
NATURELLE**

COMMISSION(S) COMPETENTE(S) : Commission de l'Education, de la Culture, de la Cohésion Sociale
et de la Santé

Commission des Finances et de la Fiscalité

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

Depuis plusieurs années, le Muséum National d'Histoire Naturelle (MNHN) développe un grand programme d'exploration de la nature intitulé « La Planète Revisitée ».

Ce programme ambitionne de créer des connaissances nouvelles sur les groupes « négligés » de la biodiversité, en particulier les invertébrés terrestres et marins, les lichens, les bryophytes et les algues.

Après Santo (Archipel du Vanuatu) en 2006, le Mozambique-Madagascar en 2009-2010, la Papouasie-Nouvelle-Guinée en 2012-2013, la Guyane en 2014-2015 et Nouvelle-Calédonie en 2016-201, le MNHN a souhaité travailler sur le bassin méditerranéen.

La Corse, au regard du fort taux d'endémisme en milieux terrestre et de ces milieux encore bien préservés a retenu l'attention du MNHN. Ainsi, au terme d'une pré-étude conduite en concertation avec les acteurs corses (Université de Corse, Office de l'Environnement de la Corse, Office National des Forêts...), un ensemble de sites marins et terrestres, particulièrement remarquables, ont été identifiés en 2018.

Il s'agit pour le volet terrestre de la forêt de Tartagine (pin laricio, bouleau, genévrier) et l'Alta Rocca (chênaie verte, sapinière et hêtraie). Pour le volet marin, les lagunes côtières, le Cap corse et l'Agriate ont été retenus.

Le projet vise plusieurs objectifs de connaissance naturaliste « socle » pour de nombreux programmes de gestion et de conservation.

- Compléter et réactualiser les collections d'histoire naturelle de faune (invertébrés marins et terrestres) et de flore (algale et ponctuellement lichens et bryophytes) pour les groupes les plus variés et les moins connus en Corse, notamment en associant des échantillons ADN et des photos des organismes *in vivo*.
- Établir un état de référence pour la Corse sur quelques localités choisies et pour une variété la plus large possible d'habitats terrestres et marins, notamment dans des sites protégés ou pouvant bénéficier d'une future protection (création de réserves, plan de gestion). Cet état de référence participera dans les années à venir à évaluer certains impacts notamment le changement climatique.
- Valoriser un effort d'échantillonnage mettant en œuvre des méthodes de capture variées pour capter l'essentiel des espèces d'un habitat naturel (inventaire généralisé saturant l'échantillonnage des communautés) pour en tirer les enseignements méthodologiques pour optimiser des dispositifs

d'inventaire plus routiniers.

La Corse disposant déjà d'une solide base de connaissances naturalistes. Ce projet est construit de façon complémentaire aux prospections naturalistes réalisées par les scientifiques et naturalistes qui travaillent en Corse, en particulier pour le choix des groupes à cibler ainsi que le choix des sites.

À la différence des travaux menés dans les écosystèmes tropicaux, la découverte d'espèces nouvelles pour la science n'est pas au centre du projet corse (il y en aura certainement, mais les nouveautés se compteront en dizaines, pas en centaines ou en milliers). Par contre, avec l'approche « inventaire massif » dans des groupes d'organismes nombreux et sous étudiés, le projet est résolument tourné vers l'établissement d'un inventaire de référence, non seulement pour la Corse, mais aussi pour les grandes îles de Méditerranée. Le projet s'inscrit aussi dans la stratégie de classement en réserve biologique d'habitats à haute valeur patrimoniale et la volonté de la Collectivité de Corse de faire de son territoire une « île référence » en terme de biodiversité, notamment pour le patrimoine forestier.

Il est aussi important de noter que l'IFREMER sera partenaire du projet, plus particulièrement dans le cadre du suivi des macro-déchets et des micro-plastiques. Les déchets récoltés seront ainsi identifiés au même titre que les organismes vivants.

Au-delà de l'aspect strictement scientifique, le projet doit également être considéré comme une aventure humaine forte. Que ce soit au cours de la phase de terrain que pour l'exploitation des résultats, les meilleurs experts internationaux et locaux seront amenés à collaborer. Par exemple, pour le volet terrestre, l'Office de l'Environnement de la Corse, à travers le Conservatoire Botanique National de Corse et l'Observatoire Conservatoire des Insectes de Corse a largement contribué à la définition des enjeux et des sites proposés pour la campagne de terrain 2019. Il sera associé à la suite des opérations par la prise en charge ou la participation à la caractérisation des milieux étudiés, à l'inventaire de certains groupes comme les lépidoptères et les orthoptères. Cette collaboration se traduira notamment par un conventionnement dédié qui permettra de définir les modalités du partenariat, en particulier les modalités d'exploitation des résultats des études réalisées au cours des campagnes naturalistes menées.

Plusieurs experts internationaux, dont des locaux, seront invités à se joindre aux équipes de terrain, en particulier les entomologistes du Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel (CSRPN) Corse.

Enfin le programme développera un important volet « sensibilisation et vulgarisation » auprès du grand public, mais aussi des scolaires et des étudiants.

Des actions vers les médias, un site internet dédié, la mise à disposition d'informations et d'images, des conférences et des opérations pédagogiques sont prévues.

Le programme détaillé « La Planète Revisitée - Corse » est présenté en annexe.

Pour la réalisation de ce projet, le MNHN sollicite un soutien financier auprès de la Collectivité de Corse de 463 263 € sur trois années 2019, 2020 et 2021 tel que

détaillé ci-après :

- 2019 : 180 000 € sur un total de 640 569 € soit 28 %. Pour rappel, MNHN : 248 569 € et Agence Française de la Biodiversité : 212 000 € ;
- 2020 : 221 809 € sur un total de 801 037 € soit 27,7 %. Pour rappel, MNHN : 330 948 € et Agence Française de la Biodiversité : 248 280 € ;
- 2021 : 61 453 € sur un total de 213 387 € soit 28,8 %. Pour rappel, MNHN : 73 422 € et Agence Française de la Biodiversité : 78 512 € ;

Je vous prie de bien vouloir en délibérer